LA FIBRE CHEZ-VOUS







Passez à la vitesse de la FIBRE Abonnez-vous!

Particuliers, Artisans, Professions libérales, Entreprises, plus de 30 fournisseurs d'accès à Internet vous proposent leurs services sur le réseau public fibre optique.

TESTEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ À LA FIBRE

sur Internet : www.nathd.fr ou en appelant le

0 806 806 006

Service gratuit + prix appel





exploite et commercialise l réseau public fibre



Un grand réseau public financé par vos collectivités

avec le soutien de











LA FIBRE CHEZ VOUS, ABONNEZ-VOUS!

Grâce à l'action publique de vos collectivités, la fibre optique est arrivée sur votre commune.

Si vous êtes éligible à la fibre, il reste à vous abonner auprès d'un fournisseur d'accès à Internet pour amener les services Internet les plus performants au sein de votre habitation ou de votre local professionnel.

Comment passer à la vitesse de la Fibre?

- 1- Testez votre éligibilité avec votre adresse postale sur Internet www.nathd.fr/eligibilite
- 2- Examinez les offres des fournisseurs d'accès à Internet disponibles à l'adresse, choisissez celle qui vous convient et abonnez-vous.
- 3- Une fois l'abonnement souscrit, 4 semaines plus tard maximum la fibre est installée chez vous : le fournisseur d'accès vous contacte pour fixer un rendez-vous de raccordement. Un technicien se déplace à domicile ou en entreprise pour installer la fibre le jour du rendez-vous.

Si vous n'êtes pas encore éligible à la fibre, un calendrier prévisionnel d'accès au service à l'adresse est indiqué sur le test d'éligibilité.



La Fibre installée chez vous en toute sécurité

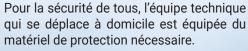
1 mètre au

minimum



Afin de lutter contre la propagation du Covid19. le raccordement à la fibre se déroule dans le respect de nouvelles mesures de sécurité sanitaire.

Le jour du raccordement, le port du masque est obligatoire pour les personnes présentes durant le temps des travaux et les gestes barrières doivent être respectés.



Si vous-même ou votre entourage présent sur le lieu du raccordement êtes une personne à risque de santé ou éprouvez des symptômes du Covid19, nous vous invitons à reporter votre rendez-vous de raccordement.

Ces mesures peuvent être mises à jour avec l'évolution de la situation sanitaire.

+ d'info www.nathd.fr/raccordement

Les gestes barrières à appliquer le jour du raccordement

Avant de se déplacer, le technicien de raccordement contacte l'abonné pour lui expliquer comment va se dérouler l'intervention et présenter les gestes barrières « raccordement » à appliquer :

- Avant l'arrivée du technicien et durant l'intervention, ouvrir la porte et les fenêtres de la pièce où se déroulent les travaux.
- Une seule personne doit accueillir le technicien, respecter la distance de sécurité d'1 mètre minimum, ne pas serrer la main.
- Porter un masque chirurgical ou de catégorie 1 ayant un niveau de filtration minimal de 90% à 95%. Si vous n'avez pas réussi à vous en procurer, le technicien peut :
 - Vous en procurer un
 - S'équiper d'un masque de protection supérieure
 - Annuler le raccordement
- Ne pas rentrer dans la pièce où se déroulent les travaux pendant toute leur durée.
- Ne pas prêter de matériel au technicien.
- À la fin de l'intervention, le technicien emporte ses équipements usagés. Laisser les fenêtres ouvertes encore quelques instants après le départ du technicien avant de profiter de la vitesse de la fibre en toute sécurité!

QUAND VOUS ÊTES ABONNÉ À LA FIBRE

Si vous avez des questions sur votre connexion Internet, contactez directement votre fournisseur d'accès, même en cas de panne.

Les services d'information de Nouvelle-Aguitaine THD qui exploite le réseau public fibre optique restent cependant à votre disposition si une coupure de service devait durer plus longtemps que le délai annoncé par votre fournisseur d'accès ou si vous constatez un dommage sur le réseau fibre optique (fibre coupée par exemple).

Pour assurer la continuité du service, contactez NATHD

- sur Internet www.nathd.fr
- en appelant le 0 806 806 006 Service gratuit

